**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Contre la majorité qui veut le retrait,**

**le gouvernement décide d’utiliser le 49-3 !**

**Non au coup de force antisocial et antidémocratique !**

**RETRAIT DU PROJET MACRON !**

Conformément à l’article 49 alinéa 3 de la Constitution de 1958 et après en avoir obtenu l’autorisation du Conseil des ministres du 29 février, le 1er ministre Edouard Philippe a décidé de passer en force en engageant la responsabilité du Gouvernement sur le projet de loi instituant un système universel de retraites.

Sans être une réelle surprise, cette annonce demeure néanmoins incompréhensible et inacceptable. L’attitude profondément scandaleuse du gouvernement face à la majorité de la population opposée à la réforme de notre système de retraites par répartition, basé sur la solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle, est un nouvel aveu de faiblesse et constitue une nouvelle atteinte à la démocratie en piétinant la procédure parlementaire.

Les acquis sociaux de décennies de combats syndicaux, l’héritage du Conseil national de la résistance ne peuvent ainsi être remis en question par cette réforme prévoyant un système universel de retraite par points qui entraînera la baisse de l’ensemble des pensions au profit de la spéculation financière et du secteur assurantiel.

Profitant d’un Conseil de défense consacré à l'épidémie de coronavirus, le gouvernement préfère la brutalité du 49-3 au débat démocratique pour imposer un projet injuste aux projections lacunaires et mensongères. Le texte ne précise toujours pas la définition d’une carrière complète et la valeur du point est fixée dans le texte sur la base d’un indicateur qui n’existe pas, comme le stipule l’INSEE.

La tactique sournoise de l’exécutif, qui utilise cette arme parlementaire dans un timing parfaitement étudié, quelques heures après l’adoption du très symbolique article 7 qui fait officiellement rentrer les régimes spéciaux dans le régime universel, coupe court aux débats tant attendus sur l’article 9 (valeur du point) et l’article 10 (âge d’équilibre) qui avaient déjà mis la majorité présidentielle en difficulté en commission spéciale.

Plusieurs rassemblements se sont tenus partout en France et devant l’Assemblée Nationale ce samedi 29 février et les oppositions ont d’ores et déjà déposé des motions pour censurer ce gouvernement sur l’utilisation du 49-3.

Le gouvernement Macron, qui n’arrive ni à expliquer ni à convaincre, a décidé de contraindre par la force… La réaction sera à la hauteur de l’indignation et de la colère que suscite la méthode choisie par La République En Marche.

**Les organisations syndicales du Puy de Dôme CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF se réuniront en intersyndicale lundi matin pour décider de la riposte immédiate. Dores et déjà elles appellent à un rassemblement lundi 02 mars après midi à partir de 17H30 devant la préfecture** et invitent dès maintenant l’ensemble des salarié∙e∙s, retraité∙e∙s, gilets jaunes, citoyen∙ne∙s en colère, jeunes, privé∙e∙s d’emploi et la population toute entière à tenir des assemblées générales, à se mettre en grève et à participer massivement à toutes les initiatives afin de faire reculer le gouvernement.

Ce gouvernement n’est plus légitime et devra assumer les conséquences de ses choix de régression sociale et des contestations qu’il nourrit depuis son élection. Les organisations syndicales CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF exigent le retrait de la loi de réforme des retraites et le maintien et l’amélioration de tous les régimes existants

Dimanche 01 mars 2020













